

Recommandations pour cabines de flottaison, 2019

Ministère de la Santé
Août 2019

Table des matières

Introduction.....	3
Objet	3
Contexte	4
Recommandations.....	5
Construction et conception.....	5
1. Installations.....	5
2. Cabine de flottaison.....	6
Exploitation et entretien.....	7
3. Santé des clients	7
4. Nettoyage et désinfection de routine	7
5. Circulation et filtration	8
6. Entretien de l'eau.....	8
7. Conservation des dossiers	11
8. Politiques et procédures	12
Références	13
Annexe A – Résumé des stratégies de désinfection pour les cabines de flottaison ..	14
Annexe B – Exemple d’un registre quotidien pour cabine flottante	15
Annexe C – Intervention recommandée pour gérer des incidents impliquant des matières fécales.....	16

Introduction

Une cabine de flottaison est un caisson ou un milieu à la luminosité et sonorité absentes ou réduites dans lequel une personne flotte dans une solution d'eau salée peu profonde. Les cabines de flottaison peuvent aussi être appelées bain flottant ou caisson de privation sensorielle.

La solution pour cabine de flottaison est habituellement d'une profondeur de 30 à 46 cm et consiste en une solution de sel d'Epsom près du point de saturation. La salinité élevée permet aux utilisateurs de flotter le visage vers le haut à la surface de l'eau avec un effort minimal. Les gens ont souvent recours aux cabines de flottaison à des fins méditatives, thérapeutiques, de réduction du stress et de détente générale.

La flottaison peut se faire dans un espace ouvert ou fermé, bien que traditionnellement l'expression « cabine de flottaison » fait référence à un appareil ressemblant à un cocon muni d'un couvercle ou d'une porte. L'expression fait également référence aux systèmes qui sont des pièces ou des cabines dans lesquelles on pénètre. Habituellement, une seule personne à la fois peut utiliser la cabine, mais il est possible de l'utiliser avec une autre personne.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun cadre réglementaire pour les cabines de flottaison en Ontario. Les cabines de flottaison ne peuvent être définies comme un « spa public » ou une « pataugeoire publique » en vertu du *Règlement sur les piscines publiques* de l'Ontario, puisque la réglementation s'applique uniquement aux piscines publiques d'une profondeur de plus de 0,75 mètre (29,5 pouces) et aux spas avec circulation par hydrojet, bulles par induction d'air ou jet de courant, ou une combinaison de ces procédés, dans la majeure partie de l'aire du bassin.

Objet

Rôle de la santé publique

Le document *Recommandations pour cabines de flottaison* se veut un guide pour les médecins-hygiénistes et les inspecteurs de la santé publique (ISP). Les médecins-hygiénistes et ISP peuvent inspecter chaque installation et cabine de flottaison au cas par cas.

Les installations et cabines de flottaison peuvent faire l'objet d'une inspection à la discrétion du bureau de santé publique et lorsqu'une demande d'inspection survient (p. ex., inspection en raison d'une plainte).

Rôle des exploitants de cabines de flottaison

Le document Recommandations pour cabines de flottaison vise à aider les exploitants à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques pour la santé pouvant mettre leur vie ou celle des clients en danger ou leur transmettre des infections en offrant des renseignements pratiques et des recommandations pour l'exploitation de cabines de flottaison.

Les exploitants de cabines de flottaison ont la responsabilité de veiller à leur conformité avec tout règlement municipal applicable et d'autres exigences réglementaires. Ils doivent également obtenir les permis d'exploitation et les autorisations pour exploiter ces cabines auprès des organismes d'attribution de permis appropriés.

Nous encourageons les exploitants de cabines de flottaison à consulter le bureau de santé publique et les ISP de leur région pour collaborer avec eux afin d'offrir des milieux communs sécuritaires.

Contexte

Au cours des dernières années, l'usage à des fins récréatives des cabines de flottaison a gagné en popularité comme moyen de réduire le stress.

La solution pour cabine de flottaison contient une concentration extrêmement élevée de sel d'Epsom; de 25 à 35 % (poids/volume), ce qui s'approche de la limite de saturation du sulfate de magnésium (MgSO_4) (30 % à 20 °C). La solution pour cabine de flottaison est habituellement maintenue à la température du corps (34 °C à 37 °C) et est de 1,2 à 1,3 fois plus dense que l'eau des piscines en raison de sa salinité.

Les solutions pour cabine de flottaison ne contiennent pas de chlorure de sodium (NaCl), et à ce titre, il n'y a pas création d'acide hypochloreux ou d'ion hypochlorite. L'inactivation ou l'inhibition de la prolifération de microbes est le résultat du différentiel de pression osmotique des concentrations élevées de sel, ce qui fait en sorte que l'eau quitte la cellule, et non le résultat de la désinfection réalisée par le sel dissous. Le manganèse ou oxyde de magnésium (couleur brunâtre) est le sous-produit de l'oxydation du sulfate de magnésium. Il se manifeste habituellement sous forme de substance brune le long de la paroi de la cabine de flottaison. Bien que cette oxydation ne soit pas dangereuse, un bon assainissement et un équilibre en sel devraient empêcher la situation de devenir problématique.

Très peu de microorganismes prolifèrent dans des concentrations élevées de sel. Toutefois, certaines bactéries pathogènes (c.-à-d., halophiles) et certains virus peuvent survivre et proliférer dans des concentrations élevées de sel et présenter des risques pour la santé des utilisateurs des cabines (p. ex., *Pseudomonas* spp., qui peut provoquer des éruptions cutanées ou des infections oculaires). L'ajout de méthodes de désinfection à la solution pour cabine de flottaison réduit grandement le risque d'accumulation de microorganismes pathogènes dans la solution pour cabine.

La flottaison se fait d'une manière où l'ingestion de la solution pour cabine de flottaison est extrêmement improbable. Le fait d'être étendu dans la solution le visage vers le plafond se traduit par des contacts minimes de la solution avec la bouche, les yeux, le nez et les oreilles, à condition que le client porte des bouchons d'oreille. L'exposition de la peau doit constituer une préoccupation majeure. Pour atténuer la pénétration de possible pathogènes dans l'organisme par la peau, le client ne doit pas présenter de coupures ou de lésions, et doit se doucher avant et après la séance de flottaison. Les coupures mineures peuvent être recouvertes d'une couche protectrice à base de gelée de pétrole, ou le client peut décider de ne pas utiliser de cabine de flottaison tant que la blessure ne sera pas guérie. Le fait de prendre une douche au préalable réduit la charge de contaminants amenée dans la solution, et le fait de prendre une douche par la suite élimine les résidus de sel et réduit le risque que des contaminants de la solution demeurent sur le corps.

Recommandations

Construction et conception

1. Installations

- a. Les planchers doivent pouvoir se nettoyer facilement, être faits d'un matériau imperméable et être dotés de surfaces antidérapantes.
- b. Les douches doivent être bien situées et à la portée des cabines de flottaison.
- c. Le savon doit être fourni par l'établissement pour permettre au client de nettoyer son corps pendant la douche avant et après la flottaison.
- d. Une ou des salles de bains munies d'une toilette, d'un lavabo pour se laver les mains, d'eau courante chaude et froide, de savon pour les mains liquide dans un distributeur et d'un dispositif pour se sécher les mains qui utilise des produits à usage unique ou un séchoir à air chaud doivent être présentes de façon pratique et accessible dans les installations.
- e. L'éclairage et la ventilation doivent être suffisants pour permettre une exploitation sanitaire et la maintenance des installations, ainsi que l'utilisation sécuritaire de l'équipement.
- f. Les draps doivent être lavés entre chaque utilisation par les clients.
- g. Les clients doivent pouvoir aller et venir facilement de la cabine. Il est recommandé de laisser un espace de dégagement entre chaque cabine de flottaison pour permettre l'administration des premiers soins au besoin.
- h. Les portes de chaque cabine de flottaison doivent pouvoir être déverrouillées de l'extérieur en cas d'urgence.

- i. Si la cabine de flottaison est munie d'un escalier pour permettre d'entrer dans la cabine ou d'en sortir facilement, cet escalier doit être balisé pour réduire au minimum les risques possibles de glissement, de trébuchage et de chute.
- j. Il faut informer les clients des risques pour la santé et la sécurité au moyen d'affiches écrites ou de formulaires à l'intention du client ainsi qu'avec une séance d'orientation pour le client.

2. Cabine de flottaison

- a. Tout l'équipement utilisé ou que l'on se propose d'utiliser pour les installations de cabines de flottaison doit être d'une conception et construction éprouvées et doit être certifié, inscrit et étiqueté en vertu d'une norme précise pour l'utilisation mentionnée par un organisme de certification accrédité (p. ex., Association canadienne de normalisation, Conseil canadien des normes).
- b. Tout oreiller ou autres articles fournis pour être utilisés dans les cabines de flottaison doivent être faits de matériaux pouvant être nettoyés et désinfectés.
- c. L'entrée et la sortie de la cabine doivent être à l'extrémité opposée de la cabine pour favoriser le débit maximal de l'eau de la cabine de flottaison et éliminer les points morts.
- d. La ventilation doit être convenable pour assurer une qualité de l'air acceptable pour la santé et la sécurité des clients, en particulier si les couvercles des cabines sont fermés durant les séances de flottaison.
- e. L'installation doit disposer de moyens pour vider entièrement chaque cabine.
- f. Il est recommandé que toutes les sorties d'aspiration soient de style écumoire pour encourager l'élimination des contaminants de surface. Si les sorties se trouvent sous l'eau de surface, on recommande de procéder à l'écumage manuel de la surface entre les séances de flottaison ou au mélange manuel de la solution pour cabine de flottaison au cours de la phase de circulation.
- g. Un disjoncteur différentiel de fuite à la terre doit être installé si la cabine contient de l'éclairage ou des haut-parleurs sous l'eau.

Exploitation et entretien

3. Santé des clients

Les exploitants doivent avoir suivi une formation adéquate pour reconnaître et prévenir tout risque pour la santé pouvant survenir et y réagir.

- a. Les clients doivent prendre une douche pour se nettoyer avant et après chaque séance de flottaison. Pour cette raison, l'exploitant doit fournir des douches et du savon.

- b. Les clients ne doivent pas pénétrer dans la cabine de flottaison s'ils souffrent d'une maladie contagieuse ou s'ils présentent une blessure ouverte sur leur corps.
- c. Si de la gelée de pétrole est utilisée pour couvrir une coupure mineure, elle doit être entreposée, manipulée et administrée de manière à prévenir la contamination.
- d. Les femmes enceintes doivent consulter leur médecin avant de procéder à une séance de flottaison.
- e. Des bouchons pour oreilles à usage unique et jetables doivent être à la disposition de chaque client.
- f. Une installation pour réaliser un lavage oculaire est recommandée pour les clients qui pourraient accidentellement recevoir de l'eau salée dans les yeux.
- g. Les clients ne doivent pas faire de séance de flottaison sous l'influence de drogues ou d'alcool.

4. Nettoyage et désinfection de routine

Un nettoyage et une désinfection appropriés ainsi que des calendriers de nettoyage garantissent la santé et la sécurité des clients.

- a. Toutes les zones de l'installation doivent être maintenues dans des conditions propres et sanitaires.
- b. À la suite de chaque séance de flottaison, l'exploitant doit :
 - i. Réaliser une inspection visuelle de la cabine et procéder à son nettoyage et à sa désinfection au besoin;
 - ii. Éliminer les contaminants visibles (p. ex., cheveux, écume, débris).
- c. Lorsque la cabine est vidée et que la solution de cabine de flottaison est remplacée, les exploitants doivent nettoyer la cabine en profondeur et la désinfecter, ainsi que les couvercles des sorties et autres dispositifs pour la circulation.

5. Circulation et filtration

Les exploitants doivent suivre une formation en entretien des cabines, y compris en circulation, filtration, chimie de l'eau ainsi qu'en nettoyage et désinfection appropriés.

La filtration constitue un aspect essentiel du système de circulation, puisqu'elle élimine la saleté, les huiles et les bactéries de l'eau et aide à maintenir une qualité de l'eau désirable et sécuritaire.

- a. Le système de recirculation doit être muni d'un filtre capable d'éliminer les contaminants insolubles. Il est fortement recommandé d'utiliser des filtres de style cartouche.
- b. Lorsque les cabines ne sont pas utilisées, la solution pour cabine de flottaison doit constamment circuler et être filtrée.

- c. Les filtres doivent être lavés à contre-courant, nettoyés ou remplacés selon les directives du fabricant. La plupart des sacs ou cartouches jetables offrent une filtration de 1 à 10 microns.
- d. Il est préférable d'avoir des débitmètres afin de pouvoir évaluer le taux de renouvellement et les cycles de filtre.
- e. De façon générale, il doit y avoir trois renouvellements de la solution pour cabine de flottaison entre les séances de flottaison. En l'absence d'un débitmètre, l'exploitant doit s'assurer de connaître le taux de renouvellement précisé conformément aux directives du fabricant et déterminer le temps nécessaire pour réaliser trois renouvellements de la solution pour cabine de flottaison.

6. Entretien de l'eau

Le maintien des paramètres de l'eau de la cabine dans les plages acceptables contribuera à assurer une désinfection adéquate et une bonne clarté de l'eau, deux éléments essentiels à la santé et à la sécurité des clients. Une chimie de l'eau équilibrée aide également à réduire la corrosion et l'écaillage de la cabine.

Désinfection de la solution pour cabine de flottaison

- a. Chaque établissement doit être doté d'une stratégie de désinfection pour gérer la prolifération prévisible de microorganismes. L'Annexe A du présent document présente un résumé des stratégies appropriées de désinfection.
- b. Les exploitants doivent utiliser une quantité mesurée d'oxydant dans leur bassin pour éliminer les impuretés organiques de la solution pour cabine de flottaison.
 - i. Le peroxyde d'hydrogène est un oxydant couramment utilisé, mais il ne constitue pas un désinfectant efficace si employé seul. Si vous utilisez le peroxyde d'hydrogène, il doit être maintenu entre 40 et 100 ppm (min. – max.).
 - ii. L'ozone constitue un autre oxydant puissant, mais il peut également être un irritant respiratoire. Si vous utilisez l'ozone, les niveaux dans l'air doivent être mesurés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cabine et maintenus en deçà de 0,1 ppm (sur la base d'une moyenne de 8 heures).
- c. Certains systèmes peuvent utiliser les rayons ultraviolets (UV) comme moyen complémentaire de désinfecter ou de traiter l'eau. Les rayons UV ont un effet néfaste sur les microorganismes; toutefois, il n'est pas recommandé d'utiliser les rayons UV seuls à titre de stratégie de désinfection. Si vous utilisez les rayons UV, les ampoules UV doivent être nettoyées ou remplacées selon les directives du fabricant.
- d. La combinaison peroxyde d'hydrogène et UV crée un puissant radical hydroxyle pouvant suffire à inactiver les microorganismes. Si un établissement désire

essayer cette stratégie, il est recommandé de maintenir les niveaux de peroxyde au-dessus de 30 ppm et de vérifier la fonctionnalité de la lampe UV.

- e. Le chlore et le brome peuvent servir de désinfectants; toutefois, il faut tenir compte des risques que l'utilisateur de la cabine de flottaison soit exposé à des émanations chimiques dans l'air. Lorsque vous utilisez ces désinfectants, il est recommandé d'utiliser de faibles concentrations, par exemple de 0,5 à 1,0 ppm.
- f. Il n'est pas nécessaire d'utiliser l'acide cyanurique dans une cabine de flottaison. L'acide cyanurique sert à réduire la perte de chlore libre causée par les rayons UV du soleil. Puisque les cabines de flottaison ne sont pas exposées aux rayons directs du soleil, il n'y a pas d'avantage à ajouter de l'acide cyanurique (ou des produits contenant de l'acide cyanurique) à l'eau de la cabine.
- g. Si on procède à l'ajout de produits chimiques dans la cabine de flottaison, il faut le faire au début de la phase de circulation pour favoriser le mélange et réduire la possibilité de contact avec le client.
- h. Nous encourageons les établissements à surveiller régulièrement la présence de résidus de désinfectant pour assurer le maintien d'un niveau adéquat de résidus et empêcher la prolifération d'agents pathogènes.

Limpidité et remplacement de l'eau

L'eau de la cabine de flottaison doit être entièrement limpide. Une eau trouble ou décolorée est une indication de problèmes possibles (p. ex., excès de la prolifération microbienne, déséquilibre de la chimie de l'eau). Il est possible d'évaluer la limpidité de l'eau à l'œil avec l'aide d'une lampe de poche.

- i. Il faut évaluer la limpidité après chaque séance de flottaison et la consigner au moins une fois par jour.
- j. En cas de détérioration de la qualité de la solution, toute la solution doit être vidée, et il faut nettoyer la cabine, la désinfecter et la remplir de nouveau.
- k. Il faut vider la solution pour cabine de flottaison et nettoyer, désinfecter et remplir de nouveau la cabine au moins tous les 6 à 12 mois, selon l'utilisation, les directives du fabricant et les indicateurs de qualité comme la limpidité et les odeurs.

Densité relative et sel

La densité relative (salinité) est le rapport entre la densité d'eau salée et d'eau pure. Si la densité relative est trop élevée, l'eau excède son point de saturation et est incapable d'absorber une plus grande quantité de sel. Des cristaux commenceront à se former, ce qui peut gommer la pompe. Si la densité relative est trop faible, les utilisateurs ne pourront pas flotter autant sur l'eau.

- l. Les exploitants doivent disposer sur place d'une façon de mesurer la densité relative. Habituellement, on emploie un hydromètre à cette fin.

- m. La densité relative de la solution pour cabine de flottaison doit être maintenue aux niveaux recommandés par les directives du fabricant. En l'absence de ces recommandations, une valeur de densité relative de 1,25 à 1,3 g/ml est recommandée.
- n. Seuls des sels Epsom de qualité USP (pharmaceutiques ou alimentaires) doivent être utilisés. Les sels de grade technique sont habituellement destinés à un usage agricole ou industriel et peuvent contenir des impuretés comme du fer, du manganèse et d'autres métaux qui peuvent être absorbés par la peau ou causer des dommages à la pompe.

Température

La température de la solution pour cabine de flottaison et de la pièce dans laquelle elle se trouve doit être maintenue de manière à empêcher la transpiration, prévenir la condensation et atténuer les risques de glissade.

- o. La température de la solution pour cabine de flottaison doit être maintenue entre 33,3 et 35,6 °C/92 à 96 °F ou conformément aux directives du fabricant.

pH

- p. Pour le confort des baigneurs, le pH de la solution pour cabine de flottaison doit être neutre, de 6,8 à 7,6.

7. Conservation des dossiers

La tenue de dossiers est essentielle pour permettre aux exploitants de faire preuve de diligence raisonnable dans le maintien de leurs activités. Les exploitants doivent conserver tous les dossiers sur place pendant au moins un an.

- a. Un plan d'entretien écrit complet doit exister et doit inclure : les détails et la fréquence de l'inspection et de l'entretien de routine des installations et de l'équipement prévus par l'exploitant ainsi que le remplacement des composantes pour la recirculation et le traitement de l'eau.
- b. Les éléments qui suivent doivent être consignés chaque jour – un exemple de registre quotidien se trouve à l'Annexe B :
 - i. Nombre de séances de flottaison/clients par jour
 - ii. Description de la limpidité de la solution pour cabine
 - iii. Température de la solution pour cabine
 - iv. pH de la solution pour cabine
 - v. Niveaux de désinfectant ou d'oxydant et consignation des quantités ajoutées de produits chimiques
 - vi. Profondeur de l'eau
 - vii. Densité relative

- viii. Lectures du débitmètre ou de la jauge du filtre et assurance visuelle de la circulation
- ix. Situations d'urgences, incidents (p. ex., matières fécales, vomissures, sang) ou bris d'équipement

8. Politiques et procédures

Il est essentiel que les exploitants documentent les politiques et procédures pour leur permettre de faire preuve de diligence raisonnable dans le maintien de leurs activités. Il est important que les politiques et procédures soient élaborées et révisées par les exploitants de façon continue. Les membres du personnel doivent avoir accès aux politiques et procédures et doivent se familiariser avec leur utilisation. Les politiques et procédures ne se limitent pas à celles mentionnées à la présente section.

- a. L'établissement doit remplacer l'eau de la solution pour cabine de flottaison immédiatement et nettoyer et désinfecter le réservoir à la suite d'un incident impliquant des matières fécales. L'Annexe C du présent document contient les directives écrites recommandées sur la façon de vider et de désinfecter un bassin.
- b. L'établissement doit disposer d'un plan de sécurité et de supervision et d'intervention en cas d'urgence pour s'occuper des utilisateurs en détresse.
- c. L'établissement doit posséder une liste écrite des procédures de nettoyage et de désinfection, des fréquences et des produits.
- d. Nous recommandons qu'un membre du personnel formé pour prodiguer les premiers soins soit présent en tout temps dans l'établissement.
- e. L'établissement doit disposer d'une politique sur l'âge des utilisateurs et pour déterminer l'aptitude de chaque personne à utiliser seule la cabine de flottaison.

Références

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Nadolny, E., MacDougall C. Résumé de preuves pertinentes : Risque d'infection associé à l'usage des bassins de flottaison. Toronto (Ontario); Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2016.
2. Ministère de la Santé de la Colombie-Britannique. Guideline for Floatation Tanks. Victoria (C.-B.) : Ministère de la Santé de la C.-B., Direction de la protection de la santé. 2016. Accessible à l'adresse : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/keeping-bc-healthy-safe/pses-mpes>
3. *Piscines publiques*, R.R.O. 1990, Règl.565. Accessible à l'adresse : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/900565>
4. Floatation Tank Association. Health Standard: North American Float Tank Standard. Toledo (OH) : Float Tank Association; 2017. Accessible à l'adresse : <https://www.floatation.org/current-standard/>
5. Alberta. Alberta Health Services. Guidance Document: Inspection Approach to Floatation Tanks. Edmonton (Alberta) : Alberta Health Services, Santé publique environnementale. 2016
6. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Model Aquatic Health Code, 3rd Edition. Atlanta (GA) : U.S. Department of Health and Human Services. 2018. Accessible à l'adresse : <https://www.cdc.gov/mahc/index.html>
7. Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Annex to the Model Aquatic Health Code, 3rd Edition. Atlanta (GA) : U.S. Department of Health and Human Services. 2018. Accessible à l'adresse : <https://www.cdc.gov/mahc/index.html>
8. Centre de collaboration nationale en santé environnementale (CCNSE). Beaudet, S., Eykelbosh, A. Bains flottants - Examen des lignes directrices et des considérations actuelles pour les inspecteurs en santé publique Vancouver (C.-B.) : Centre de collaboration nationale en santé environnementale; 2016. Accessible à l'adresse : <http://www.ccnse.ca/documents/evidence-review/bains-flottants-examen-des-lignes-directrices-et-des-consid%C3%A9rations>
9. Centre de collaboration nationale en santé environnementale (CCNSE). Eykelbosh, A., Beaudet, S. Bains flottants : Considérations pour la santé publique environnementale Vancouver (C.-B.) : Centre de collaboration nationale en santé environnementale; 2016. Accessible à l'adresse : <http://www.ccnse.ca/documents/evidence-review/bains-flottants-consid%C3%A9rations-pour-la-sant%C3%A9-publique-environnementale>

Annexe A – Résumé des stratégies de désinfection pour les cabines de flottaison

Stratégie de désinfection	Avantages	Inconvénients	Capacité à désinfecter
Rayons ultraviolets (UV)	<ul style="list-style-type: none"> Aucune exposition des clients à des produits chimiques Les rayons UV sont efficaces pour tuer les microorganismes 	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité dépend de la conception du système de circulation et de la limpidité de l'eau (c.-à-d., transmission des rayons UV) Il pourrait être impossible de surveiller l'intensité de la lampe, la transmission et le temps d'exposition 	Non convenable
Peroxyde d'hydrogène	<ul style="list-style-type: none"> Puissant oxydant qui brûle les matières organiques et améliore la limpidité 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais désinfectant dans des milieux aquatiques 	Non convenable
Ozone	<ul style="list-style-type: none"> Puissant oxydant 	<ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur, l'ozone peut être un irritant respiratoire Il est impossible de mesurer les résidus 	Convenable
Rayons UV en association avec le peroxyde d'hydrogène	<ul style="list-style-type: none"> Le peroxyde d'hydrogène agit avec les rayons UV pour créer des radicaux hydroxyles, ce qui crée un désinfectant 	<ul style="list-style-type: none"> Il est impossible de mesurer les radicaux hydroxyles 	Convenable
Chlore ou brome	<ul style="list-style-type: none"> Désinfectant efficace dans la plage de pH appropriée Il est possible de mesurer les résidus 	<ul style="list-style-type: none"> Il est impossible de surveiller efficacement et de façon responsable les niveaux chimiques ou de les gérer à l'aide d'une trousse de dosage. Pour que cette méthode soit efficace, il faut ajouter d'autres produits chimiques pour équilibrer le pH et l'alcalinité (tous les deux difficiles à mesurer précisément dans une cabine de flottaison) Les sous-produits de désinfection peuvent susciter des préoccupations en matière de santé respiratoire en raison de l'espace fermé 	Convenable

Annexe B – Exemple d'un registre quotidien pour cabine flottante

Paramètres		Plages recommandées en cas d'absence de directives du fabricant
Température de l'eau		33,3 °C à 35,6 °C
Désinfectant	Peroxyde d'hydrogène	40 ppm à 100 ppm
	Ozone (dans l'air – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cabine)	< 0,1 ppm
	Chlore ou brome	0,5 ppm à 1,0 ppm
pH		6,8 à 7,6
Densité relative		1,25 à 1,3 g/ml

Cabine	Date	Heure	Temp. (°C)	Niveau de désinfectant mesuré	Quantité ajoutée de désinfectant	pH	Profondeur de l'eau	Limpidité (limpide, trouble)	Densité relative	Circulation (débit/mouvement)	Nbre de séances de flottaison/ clients
1											
2											
3											
4											
5											

Annexe C – Intervention recommandée pour gérer des incidents impliquant des matières fécales

Les exploitants doivent suivre les mesures qui suivent lorsqu'ils interviennent en cas d'incidents impliquant des matières fécales :

1. Arrêter la circulation si le système fonctionne.
2. Retirer toutes les particules d'impureté de grande taille à l'aide d'un tamis ou d'une écumoire à manche avec filet. Cet équipement doit ensuite être nettoyé et désinfecté à tout le moins avec un désinfectant de bas niveau.
3. Retirer le filtre.
4. Vider la cabine.
5. Nettoyer et désinfecter la cabine.
6. Remplir la cabine et faire circuler une solution désinfectante dans le système en permettant un temps de contact adéquat (p. ex., une solution javellisante en proportion 1:9 pendant 10 minutes). La pièce doit être aérée pour ce processus.
7. Vider la solution désinfectante et rincer le bassin avec de l'eau douce potable.
8. Créer une nouvelle solution pour cabine de flottaison.

978-1-4868-3668-0 (PDF) Imprimeur de la Reine pour l'Ontario